

Séance du Vendredi 6 février 1891

Présidence de M. Ritter, Doyen.

Présents : M. M. Ritter, Vaucher, Ottomaro, Nicot, Jourdain, Worthimer, Rod, Bouvier, Duproix, Decrue.

L'Horaire d'été est fixé, avec cette principale modification que M. M. Strochlin et Decrue n'y figureront pas, tous deux ayant été faits pendant la dernière d'été.

Salle Ernest Naville. M. Vaucher, Commissaire désigné pour étudier la question avec les délégués des autres facultés, fait son rapport. Il constate que le projet primitif portant création d'une salle de travail réservée aux étudiants s'est transformé en un projet de bibliothèque circulante, qui mettrait fin à l'existence de notre bibliothèque de Faculté et il opine pour le statu quo. Après une longue discussion les propositions suivantes sont adoptées :

1) La Faculté des lettres, reconnaissant la convenance de créer pour les étudiants une salle de lecture et de travail, émet le vœu que la société Ernest Naville s'entende avec l'autorité universitaire pour occuper cette salle dans l'intérieur de l'Université elle-même, en la plaçant sous la direction des autorités universitaires.

2) La Faculté des lettres se déclare favorable à l'ouverture de la salle de lecture de la Bibliothèque publique jusqu'à 10 heures du soir.

3) La Faculté des lettres se déclare favorable à l'installation d'une salle de travail affectée aux professeurs de l'Université, dans la Bibliothèque publique.

4) Dans le cas où le vœu émis à l'article premier ne se réaliserait pas, la Faculté des lettres entend se réserver la propriété et l'usage exclusif des livres de la bibliothèque, et elle désire la continuation du service dont elle a joui jusqu'ici.

Buste Frédéric Amiel. M. le Doyen propose de prélever sur les fonds de la Faculté (s'élevant à fr. 442, 50) un subside de fr. 100 pour concourir à l'érection d'un buste de feu M. Frédéric Amiel. L'ajournement, proposé par M. Vaucher, est rejeté et après discussion, la proposition de M. le Doyen est adoptée par 6 voix contre 3.

Eugène Ritter

Doyen.

Le Secrétaire  
Decrue

Séance du mercredi 18 mars 1891.

Présidence de M. Ritter, Doyen.

Présents : M. M. Bouvier, Duproix, Nicot, Ottomaro, Ritter, Rod et Vaucher.

Bibliothèque de la Faculté. MM. les professeurs sont priés d'indiquer leurs desiderata pour le achat de livres. La moitié de l'allocation annuelle sera mise en réserve pour des reliures.

Candidats au Doctorat. 1. Sur la demande de M. Louis Eboden, licencié en lettres, il est entendu que c'est en la langue et la littérature françaises du moyen âge que porteront les questions qui lui seront adressées dans la première partie de l'épreuve pour obtenir le Doctorat en lettres.

2. La Faculté des lettres, entend le rapport

de mm. les professeurs Oltramare, Nicole et Rod, sur la dissertation présentée par M. Samuel Coraut, licencié en lettres. Après discussion, la Faculté arrête qu'elle n'en autorise pas l'impression.

Pour le secrétaire absent (au service militaire)

Eugène Ritter

doyen.

Séance du vendredi 17 avril 1891.

Présidence de M. Ritter, doyen.

Présents. M. M. Bouvier, Gourd, Oltramare, Ritter, Rod, Vaucher et Wertheimer.

La Faculté nomme, pour former le jury chargé d'examiner le mémoire unique envoyé au concours pour le prix Amiel, M. M. Gourd, Tissot et Alfred Gautier, — et donne au doyen pleins pouvoirs pour compléter au besoin le jury, si M. Gautier refuse d'en faire partie ou dans toute autre éventualité. — M. M. Cougnard et Hilaire ont été appelés à compléter le jury qui a accepté la charge de fondation du prix Amiel, doit être formé de cinq personnes. La Faculté, votant au scrutin secret, désigne au choix du Sénat, en vue de la

délégation aux fêtes de Lausanne :

au premier tour, par 4 voix sur 5, M. Ritter (M. Rod 3, M. Jaquemot 2, M. Oltramare 1, M. Bouvier 1)

au second tour, par 4 voix sur 5 M. Rod (M. Jaquemot 1 voix)

M. le doyen communique la circulaire (en allemand) du Rectorat, qui annonce la création d'un Neufpâquetisches Seminar, destiné aux étudiants allemands qui viennent à Genève pour se familiariser avec la langue française.

La Faculté donne un préavis favorable à la nomination de M. Favon en qualité de professeur extraordinaire, chargé de faire pendant la prochaine année universitaire un cours sur l'étude des systèmes sociaux.

La Faculté donne un préavis favorable à la nomination de M. Duproix en qualité de professeur extraordinaire chargé de faire un cours de pédagogie. Elle exprime le vœu que M. Duproix soit nommé pour le terme de deux ans.

La Faculté se montre unanimement défavorable à l'idée d'insérer au programme universitaire un plan d'études en vue des diplômes de bachelier, licencié et docteur en lettres, et de licencié en sciences sociales. Elle charge le doyen d'informer le recteur que cette innovation, dont elle ne voit pas l'utilité pour ce qui la concerne, lui paraît présenter des inconvénients.

Pour le secrétaire en congé

Eugène Ritter

doyen.

Séance du mercredi 13 mai 1891.

Présidence de M. Ritter, doyen.

Présents. M. M. Bouvier, Duproix, Gourd, Nicole, Oltramare, Ritter, Vaucher, Wertheimer et Wuarin.

La Faculté donne un préavis défavorable à la demande de M. Basile Pantroz, qui sollicite son immatriculation.

Lettre du département, demandant le préavis de la Faculté sur une demande présentée par une cinquantaine d'étudiants et d'auditeurs qui sollicitent un cours pratique des organisations politiques et administratives, existant actuellement dans

les principaux pays. Le Département pense qu'on pourrait atteindre le but désiré en ajoutant une heure au cours de M. Wuarin.

M. Wuarin explique qu'il pourrait alors consacrer deux heures par semaine à la partie théorique de son enseignement, et deux heures à la partie pratique du sujet qu'il doit traiter dans son cours de systèmes politiques.

La Faculté des Lettres, soumise à l'unanimité, émet un vœu favorable à la mesure proposée par le Département.

Lettre de M. le professeur Francis Decrue, demandant d'être autorisé à concentrer dans la prochaine année universitaire, tout son enseignement sur le semestre d'hiver, pendant lequel il donnerait : 3 h. Archéologie ; 1 h. Epigraphie ; 1 h. Paléographie. Pas plus que l'an dernier, il n'entend ni se désister que cette autorisation engage l'avenir et constitue un précédent définitif. La Faculté, prenant acte des déclarations contenues dans la lettre de M. Decrue, donne un vœu favorable à sa demande, tout en attirant l'attention du Département sur les inconvénients de diverse nature qui résulteraient de l'accumulation des leçons d'un professeur sur le semestre d'hiver.

2. La Faculté des Lettres donne un vœu favorable à la création d'une chaire de professeur extraordinaire d'égyptologie, qui serait confiée à M. le professeur Edouard Naville. Elle désigne M. Wertheimer pour la représenter dans la commission prévue par l'article 134 de la loi.

3. La Faculté exprime le vœu que la création d'une chaire de grammaire comparée des langues romanes ait lieu le plus tôt possible.

1. La Faculté approuve les programmes qui lui ont été présentés par les professeurs et les privat-docents. Elle donne un vœu favorable à la demande de M. Charles Chudichum (sen) qui demande à faire un cours de Pédagogie et un cours de Phonétique française, et à la demande de M. Georges Chudichum (fil) qui demande à faire un cours de diction. Elle approuve, dans le programme présenté par M. le professeur Rod, le projet de consacrer trois heures à la littérature française. Quant au programme du cours de littérature comparée, elle fait remarquer au Département que le terme de ce programme ne s'accorde pas avec le texte de l'article du 31 janvier 1890. Cette décision est votée par 3 voix contre 1 (une abstention).

Pour le secrétaire en copie

Eugène Ritter  
— 5 —  
clerc

Séance du lundi 15 Juin 1891

Présidence de M. Ritter, Doyen.

Présents : MM. Bernard Bouvier, Dupraz, <sup>Gard</sup> Dapremot, Nicole, <sup>Rod</sup> Ritter, Strohlin, Vaucher, Wertheimer, Wuarin.

M. Nicole communique à la Faculté le projet de la Société Académique de faire venir M. Faquet, maître de conf. à la Sorbonne, qui prononcerait une série de conférences sur un sujet de littérature française contemporaine. Il demande à la Faculté de recueillir la Société Académique dans ses efforts patriotiques.

M. Rod demande que le sujet spécial qu'il traitera dans son cours d'histoire soit réservé. Il se réjouit d'ailleurs de la venue à Genève d'un écrivain si distingué.

M<sup>r</sup>. le doyen ajoute que la Faculté ne peut qu'approuver l'heureuse initiative de la Société académique.

M<sup>r</sup>. Nicole transmet un avis de M. le Président du Département qui modifie le titre d'une des trois chaires ~~destinées~~ <sup>créées</sup> sur laquelle la Faculté doit préavis. La troisième doit être désignée sous la rubrique "Esthétique et méthodologie" (au lieu de Esthétique et classification des sciences).

Lettre du Département demandant le préavis de la Faculté sur la création de 3 chaires :

- 1<sup>o</sup> Grammaire comparée des langues romanes.
- 2<sup>o</sup> Grammaire comparée des langues indo-européennes.
- 3<sup>o</sup> Esthétique et Méthodologie.

Quant à la première chaire (Grammaire comparée des langues romanes) la Faculté confirme par un vote unanime le préavis favorable ~~qu'il~~ <sup>qu'elle</sup> a émis dans sa séance du 13 mai 1891.

2<sup>o</sup> Grammaire comparée des langues indo-européennes.

M. Wertheimer considère ~~cette chaire comme~~ <sup>un enseignement</sup> propre comme rentrant dans le sien. Qui dit Grammaire comparée dit linguistique. Il ne saurait consentir à cette création, sur laquelle il s'estime de n'avoir pas été consulté.

Tout profiter d'un cours, comme celui-là il faut des auditeurs, qui connaissent le sauront. Parmi nos étudiants il n'y en a pas. Pendant plusieurs semestres un privat-docent fort distingué a donné sans succès un cours de sauront.

Il prie la Faculté de ne pas ~~accepter~~ approuver la création d'une chaire ~~nouvelle~~ qui ferait double emploi avec la sienne.

M. Vaucher comprend l'opposition de M. Wertheimer et l'appuie. D'ailleurs, la chaire proposée ne répondrait à aucun besoin. Les étudiants ne viendraient pas. La Faculté n'y trouverait aucun avantage, et elle préparerait au titulaire une situation désolante.

M. Dapremont n'appuiera jamais l'institution d'un enseignement qui devrait empiéter sur ~~un~~ <sup>l'</sup>enseignement déjà donné par un de ses collègues.

De plus il redoute l'augmentation trop rapide des chaires de la Faculté. On publie commence à se lasser de ces innovations, qui surchargent le budget sans être autrement justifiées que par le désir de faire une situation à tel ou tel candidat, si distingué soit-il.

M. Stroehlin approuve les conseils très pratiques de M. Dapremont qui viennent d'être donnés. On fait trop, selon lui, à côté des enseignements essentiels.

M. God estime que la Faculté doit tenir à l'unité de ses grandes chaires. C'est une question de personnes qui est en jeu : valait-il ou non appeler M. F. de Saussure à la Faculté?

M. Nicole croit que le Département n'a voulu en aucune manière porter atteinte à l'intégrité des chaires actuelles.

Il propose que la Faculté, ~~avant de~~ <sup>par</sup> discuter la question de faire prier le Département de s'entendre avant toute création éventuelle avec M. le Prof. Wertheimer.

Quant à la question de personnes, le nom de M. Ferd<sup>o</sup> de Saussure est ~~chacun~~ <sup>connu</sup> connu dans toute l'Europe. On s'estime à Paris que Genève ne l'ait pas encore réclamé. Il lui paraît certain que la présence à Genève de M. de Saussure attirera des étudiants.



20 / chaire d'esthétique et méthodologie.

This proposition is not yet accepted.

Mr. Wuatin fait la proposition suivante : La Faculté des Lettres donne un préavis favorable en ce qui concerne la chaire proposée sous le numéro 3, sous réserve qu'il y aura entente entre le Département et Mr. Gourd pour éviter la création d'un enseignement parallèle avec le sien.

Cette proposition n'est pas acceptée.

Mr. Nicole renouvelle sa proposition, en l'étendant aux chaires 2 et 3, dans les termes suivants : La Faculté des Lettres avant de donner son préavis sur la création des deux dernières chaires projetées prie le Département de bien vouloir s'entendre à ce sujet avec Mr. le Doyen, et M. M. les professeurs Wertheimer et Gourd.

Cette proposition est adoptée par 9 voix contre 2.

Enfin la Faculté, revenant à la première des trois créations projetées, vote à l'unanimité la proposition suivante : "La Faculté des Lettres donne un préavis favorable à la création n° 1. (chaire de grammaire comparée des langues romanes). Elle exprime respectueusement le vœu que cette chaire soit une chaire ordinaire".

Eugène Ritter  
doyen

pour le Secrétaire en charge

Bernard Bouvier

Séance du Samedi 20 Juin 1891.  
présidence de Mr. E. Ritter, doyen.

Présents : M. M. Bernard Bouvier, Duprôx, Gourd, Nicole, Oltramare, Stœcklin, Ritter, Rod, Vaucher, Wertheimer, Wuatin.

Mr. le Doyen donne lecture des lettres échangées entre Mr. le Président du Département et lui au sujet des chaires nouvelles projetées et rend compte des négociations intervenues entre M. M. Wertheimer, Gourd et le Département.

Il transmet à la Faculté un avis du Recteur qui amène le retrait à l'ordre du jour de la prochaine séance du Sénat de la discussion relative à la chaire d'esthétique et méthodologie.

Le Département demande le préavis de la Faculté sur une désignation nouvelle proposée par Mr. le Prof. Ritter pour la chaire destinée pour la chaire projetée des langues romanes. La chaire d'histoire de la langue française prendrait désormais le titre de "philologie française" ; la chaire de langues romanes, celui de "philologie romane".

La Faculté donne un préavis favorable à cette proposition.

Le Département demande le préavis de la Faculté sur la création d'une chaire de grammaire comparée des langues indo-européennes ; 2° d'une chaire d'esthétique et méthodologie.

Mr. Vaucher <sup>proposé en 1890</sup> fait la proposition suivante : la Faculté des Lettres, considérant que le nombre de chaires qu'elle possède suffit amplement aux besoins actuels, prie le Département de l'Instr. publique d'ajourner toute création nouvelle autre que celle de la chaire de philologie romane.

~~Cette~~ Cet ordre du jour n'est pas accepté.

M<sup>r</sup>. Rod propose l'ordre du jour suivant: la Faculté des Lettres serait heureuse de voir rattacher à l'Université deux hommes aussi distingués que les candidats éventuels aux chaires n<sup>o</sup> 2 et 3; toutefois elle estime que ces deux chaires seraient de enseignement de luxe et voudrait réserver son opinion sur leur raison d'être jusqu'au moment où elle sera fixée sur la création d'une chaire de langue romane.

Cet ordre du jour n'est pas accepté.

M<sup>r</sup>. Rod déclare que sur la question du préavis il votera pour un préavis favorable. Son opposition est fondée sur un principe; elle ne porte pas sur les personnes.

La Faculté, par 17 voix contre deux, donne un préavis favorable à la création d'une chaire de grammaire comparée de langues indo-européennes. Par 8 voix contre une elle demande que cette chaire soit ~~délivrée~~ créée extraordinaire et pour deux ans.

20/ Par cinq voix contre trois la Faculté décide d'ajourner son préavis sur la création d'une chaire d'éthologie et méthodologie.

La Faculté nomme <sup>deux</sup> ~~un~~ délégués pour la représenter dans deux commissions ~~universitaires~~ d'enquête sur les candidats aux chaires de philologie romane et de grammaire comparée de langues indo-européennes. Sont ~~les~~ désignés: pour la première, M. Bernard Bouvier; pour la seconde, M. Nicole.

Eugène Ritter  
Chargé

pour le Secrétaire en Confé

Bernard Bouvier

Séance du lundi 13 Juillet 1891

Présidence de M. Decrue, Secrétaire.

Présents: M. M. Ritter, Vaucher, Ultramar, Nicole, Bridel, Jagronnet, Wuerin, Bouvier, Decrue

Acca-  
laurier

M. Rosenfeld, Pourmain, pourra, sur la demande, se faire immatriculer à la Faculté, mais sera tenu de passer l'Examen oral et écrit du Baccalauréat. Ont été reçus bacheliers de lettres, M. M. Maignan, Bonzon, Meidner, Veyrasat et Bergalonne.

M. M. Krausli & Sechehaye ont été admis au 1<sup>er</sup> Examen de licence licence en sciences sociales. Admis: M. M. Jablonowski, Goldberg, Vacaresco, Miltchof.

Ref.  
Lic.  
re-sec.

La Faculté discute les mesures à prendre pour que les épreuves écrites de la licence en sc. sociales soient rédigées en français convenable.

M. Ritter propose qu'il soit tenu compte de la connaissance de la langue dans ces épreuves lorsqu'on en fixera le chiffre; M. Wuerin suggère l'idée d'un examen français préparatoire et M. Bridel demande que la licence s'obtienne au bout de 3 ans d'études & non de deux.

La discussion est ajournée au prochain semestre.

Pour le Secrétaire — Francis Decrue Secrétaire

Séance du Vendredi 18 Septembre 1891

Présidence de M. Ritter, doyen

Présents: M. M. Bouvier, Duproix, Tazy, Ritter, Rod, Vaucher, Wertheimer, Wüchler.  
La Faculté arrête l'horaire d'hiver.

Horaires  
Doctorat  
(Marchot)

La Faculté soumet au bureau un avis favorable à la demande de  
M. Paul Marchot, lequel a passé avec succès les trois premiers examens du  
Doctorat belge (en philosophie) et desire être admis à postuler notre grade de Docteur.

Eugène Ritter  
doyen

Le Secrétaire Decrue

Séance du lundi 12 octobre 1891

Présidence de M. Ritter, doyen

Présents: M. M. Bouvier, Decrue, Duproix, Nisch, Altarmann, Ritter, Vaucher.

Candidats

La Faculté établit la liste des candidats au Baccalauréat et aux Licences.

Mlle Stroehli

Mlle Stroehli demande à passer le premier examen de Licence en Lettres Modernes  
en présentant un certificat d'études de Zurich n'impliquant pas la connaissance  
du latin, ~~par conséquent~~ suffisant pour l'immatriculation, mais non  
pour la ~~possibilité~~ du grade en question. La demande est repoussée.

Doctorat

(Marchot)

Doctorat. M. Marchot demande à présenter en épreuves sa thèse sur  
le patois de St Hubert. La Faculté, fidèle au principe que tout sujet de thèse  
doit d'abord être accepté par elle, que les thèses doivent lui être présentées en  
manuscrit, que l'imprimerie ne s'accorde qu'après la réussite de l'examen oral,  
prend la décision suivante:

« La Faculté donne à M. le Doyen pleins pouvoirs pour informer le  
candidat de sa défiance à l'égard du sujet qu'il indique pour la thèse  
et exige, avant l'impression, la remise au Doyen de cette thèse en  
manuscrit. »

Prix Montsch

Prix Montsch. Un candidat s'est présenté, qui sera admis au  
concours sous réserve qu'il rentre bien dans les conditions voulues  
par le programme. Le jury est désigné dans les personnes de M. M.  
Bouvier, Duproix et Rod.

2<sup>e</sup> Examen

Lic. Litt.

À propos du second examen de la Licence en Lettres, M. Vaucher  
demande que l'on décide si l'on doit distinguer le résultat des épreuves  
écrites et celui des épreuves orales ou si il faut cumuler les  
chiffres des deux épreuves. La question est renvoyée à une commission  
composée de M. l'ancien Doyen, M. le Doyen & M. le Secrétaire.

Lic. Sc. Soc.

Quant à la Licence en Sciences Sociales, M. le Doyen invite les  
professeurs intéressés à présenter un projet de réforme ferme.

Livret 5<sup>e</sup>

de Paris

M. Decrue offre à la Faculté le livret de la Faculté des Lettres de  
Paris, publié par M. Himly (Paris, 1891).

Eugène Ritter  
doyen

Le Secrétaire Decrue

# Séance du lundi 9 novembre 1891

Présidence de M. Ritter, Doyen

Présents: M. M. Dumivier, Decrue, Duproix, Ritter, de Sausure, Vaucher

M. de Sausure.

M. le Doyen souhaite la bienvenue à M. Ferdinand de Sausure, le nouveau professeur des langues indoeuropéennes.

Examen (2<sup>e</sup>) de  
Licence

La Commission chargée d'étudier la question du 2<sup>d</sup> Examen de Licence en Lettres rapporte qu'elle a décidé de distinguer le résultat des Épreuves écrites de celui des Épreuves orales.

Demandes d'  
Immatriculat

La Faculté accorde un préavis favorable à l'immatriculation de M. Alfred Schnegg qui présente un diplôme de l'École normale évangélique libre de Bâle (Neuchâtel).

On écarte jusqu'à nouvel avis la demande d'immatriculation de M. Alex. Popoff, fondée sur un certificat du collége communal (à la classe seulement) de Kistanlik (Bulgarie).

Don aux fac.  
de Lyon & Genève

Pour remercier les Facultés de Lyon & de Genève de l'envoi de leurs bulletins, le Bureau du Sénat propose de leur adresser les œuvres des professeurs défunts de l'Université. La Faculté des Lettres fournira de M. M. Momier l'histoire de la littérature & la traduction de Faust, de M. Aniel, le Journal intime.

Prix Hentich

Prix Hentich. Sur trois concurrents, deux ne sont pas admis, comme ne remplissant pas les conditions du programme (M. P. P. Plan ayant été immatriculé plus de cinq semestres avant la remise de son manuscrit; M. Borelly, étudiant en théologie, ne se trouvant pas muni du baccalauréat en Lettres de Genève).

Prix Stolipine

Prix Stolipine. Les trois mémoires présentés ont été lus par M. M. Vaucher & Decrue; ils sont en ce moment entre les mains de M. Fazy, depuis quinze jours environ.

Dem. d'admiss.  
à l'examen de  
Licence

Mlle Roulet, admise à l'immatriculation, au bénéfice des diplômés de la Section technique du Lycee, demande à se présenter à l'Examen de Licence en Lettres modernes après avoir subi un examen spécial de latin l'été prochain. C'est au Lycee qu'elle peut s'adresser pour se mettre en règle, et, au moment de l'Examen de Licence, la Faculté examinera si le candidat est muni d'un diplôme de la Section réelle ou de titres faisant preuve d'études équivalentes.

Doctorat

(M. Marchot)

M. Marchot persiste à présenter à la Faculté la thèse manuscrite sur un poète wallon (celui de St Hubert). Il demande à passer l'examen oral du Doctorat sur la Linguistique & Philologie spécialement dans le domaine de la langue française. Conformément au règlement, la Faculté l'invite à indiquer une seule science, mais entière.

Examen de  
Licence

Dans l'examen de Licence, M. Vaucher réclame un jour intermédiaire entre l'examen oral et l'examen écrit, le programme y a pourvu pour l'été prochain.

Eugène Ritter

Le Secrétaire

Decrue



Séance du Vendredi 4 décembre 1891

Présidence de M. Ritter, Doyen

Présents : M. M. Bouvier, Diercke, Jacquemont, Muret, Nicole, Ultramar, Ritter, de Sauttère, Vaucher, Wertheimer

M. Muret.

M. le Doyen souhaite la bienvenue à M. Ernest Muret, le nouveau professeur de langues romanes.

Réforme

du  
Baccalauréat  
de Lettres

Question du Baccalauréat de Lettres :

M. Vaucher conteste que la Faculté puisse émettre un vœu sur une question relative à l'Instruction publique en général.

M. le Doyen maintient que l'article 149 de la loi l'y autorise.

M. Nicole, constatant que, sous le régime actuel, la Faculté est obligée d'attirer à l'examen la plupart des candidats au Baccalauréat, propose d'appeler l'attention du Département sur l'insuffisance de l'enseignement littéraire secondaire.

M. Ultramar appuie cette proposition.

M. Nicole demande en outre si l'on ne pourrait pas arriver à révoquer l'article 151 de la loi qui s'autorise à se présenter au Baccalauréat, que les candidats ~~qui ont obtenu par un autre moyen~~ possèdent des certificats de maturité ou d'une pièce équivalente.

Sur la proposition de M. le Doyen, la Faculté, à l'unanimité (sans une abstention) vote la solution suivante : Une commission, composée des Professeurs chargés de l'Examen de Baccalauréat (latin, grec, français, allemand) rédigera sur les points discutés un mémoire qui, après avoir été approuvé par la Faculté, sera transmis au Bureau du Sénat.

Salle de Cours

Une quatrième Salle des Bâtiments Académiques, au 2<sup>d</sup> étage, sera mise à la disposition de la Faculté.

Doctorat

(M. Marchot)

Par une lettre datée du 14 novembre, M. Marchot, candidat au Doctorat, demande à passer son examen oral sur l'histoire de la langue française. M. Ritter l'interroge sur l'histoire de la langue française proprement dite et sur l'interprétation de textes (le chanson de Roland); M. Muret sur la grammaire historique dans son sens le plus large, en y comprenant le latin vulgaire et les faits communs au français et aux autres langues romanes.

Baccalauréat

(M. Marchot)

M. Jeannotin, du lycée de St-Etienne, qui a ~~passé~~ la première partie de l'examen de Baccalauréat de Lettres français, demande à être dispensé des parties correspondantes de notre Baccalauréat. La demande sera prise en considération.

Le Doyen  
Eugène Ritter

Le Secrétaire  
Francis Diercke



# Séance du lundi 21 décembre 1891

Présidence de M. Ritter, Doyen.

Présents : M. M. Bourrier, Decrue, Duproix, Muret, Nicole, Oltramare, Ritter, de Saussure, Vaucher.

**Prix Hentrich** Le jury, composé de M. M. Bourrier, Duproix & Rod, propose un second prix pour l'auteur de proprie Montagnards (H. Fobarge).  
**Prix Anriol** Le jury étant absent, M. le Doyen annonce que le rapporteur, M. Tissot propose de couronner le mémoire de H. Paul Horiaud sur le Arbitraire.  
Répondant l'absence des jurés, dont la Faculté adopte cependant les conclusions, on cherche une heure commode pour tenir les séances et on la fixe, pendant le semestre d'hiver, au jeudi à une heure et demie.

**Doctorat** Le jury (M. M. Muret, Ritter, de Saussure) rapporte sur la thèse de M. Marchot, Phonétique d'un patois wallon (celui de St Hubert). Il n'a pu s'entendre.

M. M. Muret et de Saussure proposent le rejet pur et simple d'un travail qui ne conforme pas les éléments d'une thèse. Non seulement le sujet est mince, mais il a été traité d'une façon incomplète. C'est un brouillon sans réflexion, une suite de matériaux insuffisants. A côté de la phonétique, il n'y a rien sur la flexion, les groupes de consonnes, les voyelles finales, les modifications chronologiques, etc. On ne voit pas à que cette étude apporte à la connaissance des langues romanes ce qu'y sert l'ignorance du vieux français et des textes wallons.

M. Ritter, tout en faisant aussi ses réserves au point de vue scientifique, estime que l'on peut admettre cette thèse à correction. Il s'agit de comparer notre doctorat, non pas à celui de la Sorbonne, mais à celui des autres facultés de Genève. On peut se contenter comme thèse d'un bon article de revue spéciale.

M. Vaucher est plus exigeant et demande que le candidat fasse preuve d'un solide esprit scientifique.

M. Muret réclame plus encore. Une thèse doit apporter quelque chose de nouveau à la science. M. M. Nicole & Bourrier se rangent à cette manière de voir.

À la vote, la Faculté refuse à M. Marchot l'autorisation d'imprimer la thèse.

**Finances** M. le Doyen rend compte de l'état des finances de la Faculté.

**Baccalauréat** M. Oltramare rapporte au nom de la commission composée de M. M. Bourrier, Nicole, Rod et Oltramare. Elle a écarté la proposition de modifier la loi ou de recommander une enquête. Elle s'est proposée d'attirer l'attention du Département sur les points faibles constatés par la Faculté à l'examen de Baccalauréat. M. Oltramare lit un projet d'adresse à M. le Conseiller d'Etat Richard dans lequel il signale l'insuffisance des exercices grecs et latins au collège, le peu de temps qu'on leur accorde, l'abus de la lecture cursive, l'abandon des méthodes consacrées par l'expérience de plusieurs siècles.

La Faculté décide de transmettre, par l'intermédiaire du Bureau, le rapport de M. Oltramare, auquel M. M. Nicole & Rod joindront leur observation. Elle décide d'ajourner la question de modifier l'article 151 de la Loi.

Eugène Ritter

Doyen

Le Secrétaire

Decrue

Séance du Jeudi 12 février 1892

Présidence de M. Ritter, Doyen

Présents: M. M. Bouvier, Decrue, Duproix, Jacquemot, Muret, Nicot, Oltramare, Ritter, de Saussure, Vaucher, Wharim

Baccalauréat. Baccalauréat. M. Nicot a joint ses observations à celle de M. Oltramare. Il manque encore celles de M. Rod.

X M. le Doyen lit des lettres de remerciements au sujet des Concours Amiel et Stépine, échangées avec les familles des donateurs. Il a transmis à l'Université de Lyon les salutations de la Faculté des Lettres de Genève à l'occasion d'une conférence qu'il a faite à nos voisins et amis.

licence en lettres M. Alfred Saydon, étudiant de l'Oratoire, candidat à la licence en lettres, demandait à être exempté des quatre Semestres d'études exigés dans une Faculté des Lettres. — Refus.

Fixation de l'Annuaire d'été.

M. Oltramare offre à la Faculté un exemplaire de la Nature de Lucrèce, ed. Mure, trad. Raymond.

M. Decrue offre une thèse latine du Doctorat de Sorbon (de Contro Regis)

Eugène Ritter  
Doyen

Le Secrétaire

François Decrue

Séance du Jeudi 7 avril 1892

Présidence de M. Ritter Doyen

Présents: M. M. Bouvier, Duproix, Gourd, Muret, Nicot, Oltramare, Ritter, Rod, Vaucher, Wharim, Decrue.

lic. de soc. M. Nicolas Koutchoukoff demande à passer l'examen de licence en Sc. sociales l'été prochain sans avoir accompli les quatre Semestres d'études. — Refus.

Immatricul M. Urmas Tchumiadze demande l'immatriculation à la Faculté sur le témoignage de quatre années d'études dans une Académie d'Arménie. M. le Doyen est chargé de s'enquérir de la valeur de ces études, avec l'assistance de M. M. Vaucher et Wharim.

Bibliothèque des lettres M. le Doyen annonce que des deux salles ménagées dans la salle des 500, l'une sera destinée, sur le désir du bureau, à la bibliothèque de la Faculté.

Réparat<sup>ns</sup> des auditoires; ajournement de l'ouv. des cours La Faculté, après avoir visité <sup>les parties voisines de</sup> les auditoires que l'on répare au ce moment, étudie la question de savoir s'il ne convient pas d'ajourner l'ouverture des cours jusqu'au moment où les travaux bruyants seront terminés.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Recteur jugeant que la décision proposée pourrait faire mauvais effet.

La Faculté adopte l'avis suivant à l'unanimité moins une voix:

En vue des réparations qui se font au premier étage de l'Université, M. M. les professeurs de la Faculté des Lettres n'ouvriront leurs cours que le mardi 19 avril. — Les conférences du Séminaire de français moderne auront lieu le vendredi 8 avril dans la salle n° 32 au rez de chaussée.

Eugène Ritter

Doyen

Le Secrétaire

François Decrue

Séance du Vendredi 8 Avril 1892

Présidence de M. Ritter, Doyen

Présents: M. M. Bernard Bouvier, Duproix, Jourdain, Jaquemot, Muret, Nicole, Oltramare, Ritter, Rod, Vaucher, Wertheimer, Wussini

Ajournement  
de l'ouverture des cours. Il est donné lecture d'une lettre de M. le Recteur déclarant incorrect l'avis ad-  
opté hier par la Faculté. Il déclare avoir fait enlever l'affiche annonçant l'jour-  
nement de l'ouverture des cours et il a fait informer par lettre imprimée adressée  
à chacun de M. M. les professeurs que les locaux affectés aux Cours étaient dès  
maintenant disponibles.

Après une discussion de deux heures la Faculté décide ce qui suit:

M. M. Nicole et Jourdain sont chargés de se rendre auprès de M. le Recteur  
pour apaiser le conflit qui a surgi, à condition que les Cours ne soient  
réouverts que le 19 avril.

Eugène Ritter

Doyen

Le Secrétaire

François Decrue

Séance du Samedi 9 Avril 1892.

Présidence de M. Ritter, Doyen

Présents: M. M. Bernard Bouvier, Jourdain, Muret, Nicole, Oltramare,  
Ritter, Rod, Vaucher, Decrue.

Ajournement  
des cours. M. Nicole rapporte sur la démarche faite auprès de M. le Recteur qui  
propose d'afficher, sous la signature, l'avis suivant:

Des renseignements inexacts ont fait supposer que les Cours ne pourraient  
pas avoir lieu dans les salles du premier étage de l'Université, vu les  
réparations qui s'y font actuellement. Par suite de ce malentendu, les  
cours de la Faculté des lettres s'ouvriront le mardi 19 avril.

M. le Doyen propose que des avis individuels de M. M. Thudichum  
annoncent que leurs conférences du Séminaire de français recommenceront  
à la date réplémentaire. Les professeurs du Séminaire l'ont fait chacun de  
leur côté.

A une question de M. Muret, M. Jourdain répond que M. le Recteur  
a expliqué à M. M. les commissaires de la Faculté la décision de la veille  
d'une manière conforme aux égards dus à la Faculté.

M. Rod fait des réserves sur l'affectation <sup>probable</sup> d'une partie de  
l'ancienne salle des 500 à la bibliothèque de la Faculté des lettres.

M. le Doyen est chargé d'écrire en nom de la Faculté que l'avis  
de M. le Recteur sera affiché. L'incident est clos.

Eugène Ritter

Doyen

Le Secrétaire

François Decrue

Séance du Vendredi 5 Mai 1892

Présidence, M. Ritter, Doyen

Présents: M. M. Bouvier, Gouin, Muret, Nicot, Oltramare, Ritter, Rod, Strochlin, Vaucher, Wuarin, Decrue, Worthheimer.

M. Decrue remercie la Faculté de la sympathie témoignée à l'occasion de la mort de M. Louis Decrue, professeur chéri.

M. le Doyen propose que, sur les 400 fr. disponibles appartenant à la Faculté, on réserve une somme de fr. 100 destinée à la mission de M. B. Bouvier auprès de la Société des Philologues de Berlin. — Adopté.

Le Département de l'Instruction publique demande le préavis de la Faculté sur la création d'une chaire ordinaire de logique et classification des sciences.

Il est donné lecture des votes du Département, de M. E. Naville et de M. Adrien Naville. Le dernier pose sa candidature.

Après une longue discussion la Faculté émet un préavis favorable par six voix. Il y a six abstentions.

La Faculté émet le vœu que la chaire proposée porte le titre de Chaire de Logique, Classification et méthodes des Sciences.

Heure des Séances. Elle est maintenant au jourd'hui après midi à 2 h. pour les Séances importantes.

Prix. Au concours Humbert, le sujet de l'an dernier (nile prix n'a pas été donné) est maintenant (la Mémoire).

Au concours Didot (fr. 2000) le sujet sera pris dans l'histoire ancienne de la Grèce ou l'histoire de l'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle.

Les programmes des jours sont établis. M. Muret propose que l'on publie dans des fascicules distincts le programme d'hiver et le programme d'été. La question pourra le paraître au Sénat.

Eugène Ritter  
Doyen

Le Secrétaire  
Francis Decrue

Séance du Lundi 23 Mai 1892

Présidence, M. Ritter, Doyen

Présents: M. M. Bouvier, Deproix, Muret, Nicot, Oltramare, Ritter, Rod, Vaucher, Wuarin.

La Faculté transmet au Bureau un préavis favorable à la demande de M. Uminski, qui demande à être admis à l'immatriculation.

La Faculté adopte pour sujet du concours Stodolpinski la théorie du progrès dans la sociologie de H. Spencer.

La Faculté élève sur le programme de latin et de français moderne.

Eugène Ritter  
Doyen

Le Secrétaire  
Francis Decrue

Séance du Jeudi 2 Juin 1892.

Présidence de M. Ritter, Doyen. — Présents M. M. Muret, Nicot, Oltramare, Ritter, Rod, Wuarin.  
Élection du Doyen. 1 bulletin blanc; M. Ritter 5 voix; M. Ritter est élu Doyen.

A l'unanimité la Faculté appelle M. B. Bouvier aux fonctions de Secrétaire.

Eugène Ritter  
Doyen

Le Secrétaire  
Francis Decrue

Séance du mardi 5 juillet 1892.

Présidence de M. Ritter, doyen.

Présents : M. M. Bridel, Dupuis, Muret, Ritter, de Lausane, Vaucher et Wuarin.

La Faculté vote : 1°) une allocation supplémentaire de fr. 100. - à M. le prof. Bernard Bouvier pour la dépense de son voyage à Berlin;

2°) une allocation de fr. 70. - pour payer 2 ex. de la leçon de M. Nicol : la Section gémétrique de l'œuvre, l'un des ex. ayant été donné à l'Université de Lausanne, l'autre étant destiné à l'Université de Dublin.

3°) une allocation d'une quinzaine de francs pour un exemplaire relié du Refuge italien de Galiffé, qui sera offert par M. le prof. Muret à l'Université de Madrid.

MM. Gourd, Wuarin et Balançon sont désignés pour le jury du concours Dictionnaire.

La Faculté arrête l'horaire des examens.

La question soumise à la Faculté par le Bureau; échange de notre salle n° 32 au 2<sup>e</sup> étage de la Cour avec une salle au premier étage, est renvoyée avec pleins pouvoirs à une commission formée de M. M. Bernard Bouvier, Muret, Ritter, Rod et de Lausane.

Avec le secrétaire absent

Eugène Ritter

Séance du Samedi 24 Septembre 1892

Présidence de M. Ritter, doyen.

Présents : M. M. Bernard Bouvier, Dupuis, Oltmanns, Ritter, Rod, de Lausane, Vaucher, Wertheimer, Wuarin.

- La Faculté arrête l'horaire d'hiver

- La Faculté désigne comme délégué à la Commission d'enquête pour la chaire de Logique, Classification et Méthode des sciences : M. Gourd. En cas de refus ou d'empêchement, M. Gourd sera remplacé par M. Nicol, M. Wertheimer ou M. Wuarin.

- Pour répondre à une nouvelle démarche du Bureau quant à l'échange de la salle n° 32 contre une salle au premier étage, la Faculté, après avoir voté par quatre voix contre une, vote l'ordre du jour suivant :

" La Faculté des lettres estime que la salle du premier étage, suffisante pour une bibliothèque, ne conviendrait pas comme salle d'enseignement. Toutefois elle accepterait d'échanger sa bibliothèque actuelle (salle 32) contre la salle du premier, si cette salle pouvait être aménagée de manière à pouvoir ~~être~~ ~~aménagée~~ satisfaite convenablement à sa double désignation de salle de bibliothèque et de salle d'enseignement.

" La Faculté des lettres saisit cette occasion pour exprimer son étonnement et ses regrets du fait que des travaux dont la destination la touchait directement et dont le résultat devait modifier son installation, aient été entrepris sans qu'elle ait été préalablement consultée.

Eugène Ritter

doyen

Le secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du Jeudi 1<sup>er</sup> novembre 1892

Présidence de M. le Prof. Ritter, Doyen.

Présents: M. M. Bernard Bourier, Duprix, Jaquemot, Nicole, Oltramare, Ritter, Vaucher, Wertheimer, Wuatin.

Sont admis à l'immatriculation, sur la présentation de diplômes jugés suffisants:

Immatriculations

M<sup>me</sup> dame: Alex. Prochard, élève de l'Institut Rodianoff, à Kazan.

Teutlein, ancienne élève de l'Ecole secondaire des jeunes filles, à Karlsruhe.

Vogel, diplômée du "Oxford University Examination for Women", first examination. (1891)

Vernar-Hascourt, diplômée du "Oxford and Cambridge Higher Certificate" (1890 et 1891)

M<sup>ssieurs</sup>: Fogarasi.

M<sup>r</sup>. Gospodinoff, qui a quitté le gymnase de après la cinquième classe, demande à être immatriculé. Refusé. Cependant M<sup>r</sup>. le Doyen engagera M<sup>r</sup>. Gospodinoff à suivre les cours pendant une année à titre d'auditeur. Il subira au bout de ce temps, des examens annuels qui permettront de juger s'il peut devenir étudiant régulier.

Demande de M<sup>r</sup>. Gospodinoff.

M<sup>r</sup>. Koutchoukoff ~~demande~~, qui vient d'échouer aux examens écrits de la licence ès-sciences sociales, demande si la Faculté consentirait, au cas où il aurait reçu de son gouvernement une subvention qui lui permettrait de demeurer encore deux mois à Genève, à instituer une session extraordinaire d'examen, par la lic. ès-s. sociales, au mois de Décembre. Refusé.

Demande de M<sup>r</sup>. Koutchoukoff.

La Faculté, après ~~cette~~ <sup>une</sup> entretien sur la manière dont s'est passée la dernière session d'examen, par la licence ès-sciences sociales, décide qu'à l'avenir, pendant les sessions d'examen: 1<sup>o</sup> pour les examens écrits, chaque examen n'aura lieu que sous la surveillance d'un professeur ou d'une autre personne désignée par le doyen.

des interrogations et de la surveillance de l'examen écrit aux examens.

2<sup>o</sup> pour les examens oraux: quand un professeur fait défaut à l'interrogation sur l'enseignement dont il est chargé, cet examen est renvoyé, à moins que le professeur n'ait en temps utile fait agréer son remplaçant par le Doyen.

Pour répondre au vœu du Jury d'examen pour la licence ès-sciences sociales en Oct. 1892 (M<sup>m</sup>. Vaucher, Jaquemot, Wuatin et Bridel), qui demande une révision du règlement de cette licence, nomme une commission composée de M<sup>m</sup>. Ritter, Wertheimer et Wuatin et chargée de présenter un projet sur cette question.

Commission pour la révision du règlement de la lic. ès-s. soc.

Le Jury chargé de juger les mémoires déposés pour le concours annuel est composé de M<sup>m</sup>. Oltramare, Vaucher, Nicole, Louis Naville et Pasteur Peter.

Concours.

Le Jury chargé de juger les mémoires déposés pour le concours, Hentrich est composé de M<sup>m</sup>. Rod, Decue et Bernard Bourier.

La Faculté admet comme privat-docent M<sup>r</sup>. le Past. Gaston Frimmel qui annoncera pour le semestre d'été 1893 un cours sur: "De Calvin à Vinet, histoire d'un principe littéraire".

Privat-docenten

M<sup>r</sup>. François Garofalo, professeur au lycée de Girgenti (Sicile) demande à faire à titre de privat-docent un cours d'histoire romaine. La Faculté ajourne sa décision après plus amples informations.

Demande de M<sup>r</sup>. Garofalo

Eugène Ritter

Doyen

Le secrétaire

Bernard Bourier



Séance du Jeudi 19 Janvier 1893.

Présidence de Mr. le Prof. Ritter, Doyen.

Présents: Mm. Bernard Bowier, Duprôix, Ritter, A. Oltamara, F. Vaucher, Uuatin, Bridel, de la Fac. de Droit.  
Deeue

Prix Amiel.

Mr. Oltamara, rapportant pour le Jury du Prix Amiel (Mm. Oltamara, <sup>F. Vaucher</sup>, d. Naville, P. Peter), propose d'accorder le prix au mémoire de Mr. Philippe Mamier sur "la Renaissance en Italie" (le quatorzième).

Le Jury propose en outre d'autoriser Mr. Phil. Mamier à ne faire imprimer dans le courant de l'année qu'un chapitre ou deux de son manuscrit. Il aurait inévitablement à imprimer en entier ce mémoire, qui ne forme que la première partie d'un ouvrage considérable qui devra être remanié lors de la publication complète. Accordé.

Prix Heubach.

Mr. Deeue, rapportant pour le Jury du Prix Heubach (Mm. Deeue, Rod, Bernard Bowier), propose d'accorder un accessit de 100 francs au travail de Mr. Burmeister sur: "Deux années de la vie de Voltaire".

Lic. François Vaucher.

La Faculté autorise Mr. François Vaucher à passer au mois d'avril 1893, en session extraordinaire spéciale, la partie du 1<sup>er</sup> examen de la licence ès-lettres classiques qui lui reste à faire.

Lic. Koutscharkoff et Tripolitchoff.

La Faculté autorise Mr. Koutscharkoff et Mlle Tripolitchoff à passer au mois d'avril 1893, en session extraordinaire, les examens de la licence ès-sciences sociales.

Lic. ès-sciences sociales.

La Commission pour la révision du règlement de la licence ès-sciences sociales, composée de Mm. Ritter, Wertheimer et Uuatin, propose:

1<sup>o</sup> la suppression du paragraphe 3 de l'article 46 du Règlement de l'Université, d'après lequel les candidats à la licence ès-sc. sociales ont exemptés des examens portant sur les ~~autres~~ enseignements dans lesquels ont déjà passé les examens annuels.

Adopté.

2<sup>o</sup> à l'article 47, dans l'énumération des matières de l'examen oral, d'insérer: "et, dans l'énumération des matières de l'examen écrit, d'insérer: "Histoire de la civilisation ou systèmes sociaux", à la place de "Hist. de la civilisation" et "Sociologie", à la place de "Systèmes politiques et sociaux".

Adopté.

Sur la proposition de Mr. Bernard Bowier, la Faculté décide d'ajouter à l'article 46 du Règlement le paragraphe suivant: "Les candidats à la licence ès-sciences sociales dont la français n'est pas la langue maternelle devront justifier de leur connaissance suffisante de cette langue par un examen spécial passé un an au moins avant celui de la licence".

Eugène Ritter  
Doyen

Le Secrétaire

Bernard Bowier

Séance du lundi 30 Janvier 1893

Présidence de M. le Prof. Pitter, Doyen.

Présents: M. M. Bernard Bouvier, Duproix, Nicole, Othamara, Rod, P. Vaucher, Wuasin; et M. Bridel, de la Fac. de droit.

Licence ès Lettres

A la veille de faire réimprimer le Règlement de l'université, le Bureau a invité les Facultés à proposer les changements à ce Règlement, qui leur paraîtraient nécessaires.

Sur la proposition de M. le Prof. P. Vaucher, la Faculté décide de proposer la suppression de l'article 48 du Règlement, qui autorisait les candidats à la licence ès-lettres à répartir sur deux sessions le 1<sup>er</sup> examen de cette licence.

La Faculté décide de proposer l'adjonction à l'article 40 du Règlement de la phrase suivante: "Dans le second examen, les épreuves écrites précèdent les épreuves orales".

Privat-Docents.

La Faculté de médecine ayant décidé une modification de l'article ~~137~~ 137 de la loi sur l'Instruction Publique, qui relatif aux privat-docents, le Bureau a invité les Facultés à donner leur préavis sur cette question.

Sur la proposition de M. Bernard Bouvier, la Faculté <sup>émet le vœu que</sup> ~~précise~~ <sup>en ce qui la concerne, de</sup> ~~soit réglée~~ <sup>soit réglée</sup> l'admission de privat-docents, de la manière suivante: "L'autorisation d'enseigner à titre de privat-docent est accordée aux docteurs <sup>en lettres</sup> ~~en lettres et en sciences~~ <sup>en lettres</sup> des postulants qui n'ont pas ce grade doivent soumettre une dissertation manuscrite à la Faculté des lettres, et en répondre devant elle les conclusions".

Eugène Pitter

Doyen

Le secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du Mardi 1<sup>er</sup> Février 1893.

Présidence de M. le Prof. Pitter, Doyen.

Présents: M. M. Bernard Bouvier, Rod, P. Vaucher, Weithemer, Wuasin; et M. Bridel, de la Fac. de droit.

Licence ès sciences sociales

La Faculté décide de proposer avant la réimpression du Règlement de l'université diverses modifications <sup>à l'organisation</sup> ~~supplémentaires~~ de la licence ès sciences sociales.

Sur la proposition de M. M. Bridel et Wuasin: article 47. d' examen écrit porte sur les matières suivantes:

Histoire générale.

Economie politique.

Sociologie.

Sur la proposition de M. Bernard Bouvier: l'examen oral est déchargé des interrogations sur les branches d'enseignement qui composent l'examen écrit. Article 47. d' examen oral porte sur les matières suivantes:

Philologie.

Archéologie.

Histoire de la civilisation.

" des religions.

" de la philosophie.

Critique historique ou Philosophie de l'histoire.

détermination comparée

systèmes sociaux.

Licence è science  
sociali

- Sur la proposition de Mr. De Cive. Article 45. "Pour obtenir le grade de licencié ès-sciences sociales, les candidats doivent subir un examen écrit et un examen oral; ils ne sont autorisés à subir l'épreuve orale que si l'épreuve écrite a été déclarée admissible."

Eugène Ritter  
Doyen

Le secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du mardi 21 Février

Présidence de Mr. le Doyen Prof. E. Ritter.

Présents: M. M. Bernard Bouvier, De Cive, H. Fazy, de Jussieu, P. Vaucher, Musin, Bédet, de la Fac. de Droit.

Privat-Docent

Sur la demande du Bureau, la Faculté reprend la question discutée dans la séance du 30 Janvier et revient sur sa décision relative à l'admission des Privat-Docent. Elle vote, quant à elle, le maintien du Statu quo (Article 187 de la loi sur l'Instr. Publique).

Mr. Garofalo  
Priv.-Docent

Mr. Garofalo professeur de l'ensembl. secondaire à Catane demande l'autorisation de faire, à titre de privat-docent un cours de l'histoire ancienne.

La Faculté prie son Doyen de faire une démarche auprès du ministre Suisse à Rome ou du Consul Suisse à Palerme pour obtenir des renseignements sur Mr. Garofalo.

Mr. Gardy  
lis. ès-lettres, etc.

Mr. Fr. Gardy demande à passer en session extraordinaire au canon. du semestre d'été 1893 les examens écrits de la seconde partie de la licence ès-lettres designées.

Accordé.

Horaires

La Faculté adopte l'horaires du semestre d'été.

Eugène Ritter  
Doyen

Le secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du Lundi 13 mars 1893.

Présidence de Mr. le Doyen Eugène Ritter.

Présents. M. M. Duproix, Ritter, Vaucher.

La faculté ne demandant rien en ce qui la concerne pour le budget de 1894.

Le ministre Suisse à Rome a transmis au Doyen des renseignements très favorables sur le compte de M. Garofalo.

La faculté proposera de lui demander une dissertation en français, soutenue en français devant la faculté.

pour le secrétaire  
Eugène Ritter

Séance du 6 Mai 1893

Présidence de Mr. le Doyen Prof. Eug. Ritter.

Présents: M.M. les Prof. Bernard Bouvier, De Crue, Duproix, Fary, Muret, Nicole, Oltramare, Ritter, Rod, Wertheimer, P. Vaucher.

Doctorat de  
Mr. Horace Micheli.

Mr. Horace Micheli, ancien étudiant de la Faculté des Lettres, licencié ès-lettres de l'université de Paris, demande à subir les épreuves du doctorat ès-lettres. Il présentera une thèse sur: "La révolution oligarchique des quatre cents à Athènes et ses causes", et propose comme objet de ~~interrogation~~ examen oraux: les Institutions athéniennes.

la Faculté autorise Mr. Horace Micheli à se présenter aux épreuves du doctorat et accepte le sujet d'interrogation qu'il propose.

Sur le désir exprimé par Mr. P. Vaucher, la Faculté décide que la reconnaissance de la licence ès-lettres de Paris comme équivalente à la licence ès-lettres de Genève n'établit pas un précédent, mais soit particulière à Mr. H. Micheli.

la Commission pour l'examen de la thèse est composée de M.M. les Prof. P. Vaucher, Nicole et De Crue. Le Jury pour l'examen oral est composé de M.M. les Prof. P. Vaucher et Nicole.

les Professeurs attaquant la thèse: M.M. Nicole et De Crue.

Séminaire  
de français moderne.

Mr. le Doyen, au nom de la Commission du Séminaire, soumet à la Faculté le Règlement élaboré par elle au mois de Mars 1893, et approuvé par le Bureau et le Dép. de l'Inst. Publique.

Mr. P. Vaucher regrette que la Faculté n'ait pas été consultée sur le projet de Règlement avant son impression et sa distribution aux étudiants. Il demande une révision du Règlement sur 3 points: mode de nomination de la commission dirigeante; conditions d'inscription (art. III); faculté pour les membres d'une section d'assister aux conférences de l'autre section (art. IV).

Mr. Rod propose la motion d'ordre suivante: "la Faculté des Lettres approuve en principe l'activité de la Commission du Séminaire".

Adopté. ~~par 5 voix contre 1~~ par 5 voix contre 1.

Mr. P. Vaucher propose, afin d'écartier l'intervention du Dép. de l'Inst. Publique dans la nomination d'une commission universitaire, de modifier l'intitulé du Règlement par l'article suivant: "Le Séminaire de français moderne est placé sous la direction d'une commission, composée du Doyen de la Faculté des Lettres et de deux professeurs désignés par la Faculté".

Cette proposition est repoussée.

Mr. Wertheimer propose: "Le Séminaire de français moderne est dirigé par une commission nommée par le Département de l'Instruction Publique, et composée du Doyen et de deux professeurs présents par la Faculté".

la Faculté - après avoir repoussé un amendement de Mr. Rod qui remplaçait les mots "deux professeurs" par les mots "deux membres de la Faculté" - adopte cette proposition.

la discussion par articles du Règlement du Séminaire est ajournée.

Eugène Ritter

doyen

Le secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du 10 mai 1893

Présidence de M. B. Bouvier, secrétaire

Présents : M. M. Vaucher, Oltramare, Nicole, Wertheimer, Stroehlin, Rod, Deeme, Murer

Démission  
du Doyen

Le président lit une lettre de M. Ritter, qui donne sa démission de ses fonctions de Doyen. Comme cette démission est principalement motivée par le projet de M. Vaucher de porter devant le Sénat les différends relatifs au séminaire de français moderne, M. Bouvier a fait avant la séance une démarche auprès de M. Vaucher, pour obtenir qu'il renouât à ce projet. Diverses démarches, tentées auprès de M. Ritter par le secrétaire et quelques autres professeurs, pour l'amener à retirer sa démission, n'ont eu aucun succès.

M. Vaucher est d'avis que la démission de M. Ritter ne doit pas être acceptée. Mais il maintient et justifie sa ferme intention de saisir le Sénat d'une question importante pour toute l'Université.

Des autres professeurs présents, les uns désirent et les autres redoutent la discussion au Sénat. Mais tous sont d'avis que, dans cette discussion, les membres de la Faculté doivent avoir à leur tête le Doyen qui a présidé jusqu'à présent aux travaux d'organisation du séminaire. Tous rendent hommage aux mérites et au dévouement du Doyen démissionnaire.

On décide qu'une délégation de la Faculté se rendra auprès de M. Ritter, pour le prier de retirer sa démission. M. Wuarin s'était d'avance rallié à cette démarche on a toute autre analogue, par une lettre que le président ~~aura~~ lue au début de la séance. La délégation est composée de M. M. Oltramare, Stroehlin et Deeme. La séance est suspendue à midi et sera reprise à 2 heures, pour que la délégation rende compte de son entretien avec M. Ritter.

A 2 heures et demie, la Faculté rentre en séance, sous la présidence de M. B. Bouvier. La délégation, à laquelle s'étaient joints M. M. Nicole et Murer, a chargé M. Oltramare de prendre la parole chez M. Ritter et devant la Faculté. Le Doyen, après un échange d'idées avec les délégués

a consenti à reprendre ses fonctions, à la condition que ses collègues le soutiennent désormais plus effacement dans les discussions du Sénat, et particulièrement dans celle qui pourra s'engager au sujet du séminaire de français moderne.

Eugène Ritter  
Doyen

Pour le secrétaire:  
Ernest Muret

Séance du 13 Mai 1893

Présidence de M. le Doyen Professeur E. Ritter

Présents: M. M. les Prof. Bernard Bouvier, De Cus, Duprigny, Gourd, Muret, Ritter, Rod, P. Vaucher, Wertheimer.

Docteur H. Micheli.

Cours de Vacances  
1893.

Séminaire de  
français moderne.

M. le Prof. P. Vaucher demande, pour des raisons de santé, à ne pas faire partie de la Commission pour l'examen de la thèse de M. H. Micheli - et restera membre du jury pour l'examen oral.

M. André Oltmanns remplacera M. P. Vaucher dans la Commission pour l'examen de la thèse.

M. Bernard Bouvier présente à la Faculté le projet de programme des Cours de Vacances pour 1893, qui est approuvé par elle.

M. Ritter est d'avis qu'il y aura lieu d'examiner, après l'expérience faite cette année, si la rétribution pour le cours d'automne (Octobre) ne devrait pas être remplacée par l'immatriculation obligatoire.

La Faculté entend la lecture du règlement du séminaire de français moderne qu'elle discute article par article.

Elle adopte des rédactions nouvelles pour les articles I, III, IV, V, VI, VII, VIII, X, XI, XII, telles qu'elles suivent:

Art. I. "L'enseignement, fondé sur la collaboration des <sup>étudiants</sup> ~~étudiants~~ et du professeur, se compose de conférences ou leçons pratiques destinées spécialement aux membres du séminaire.

Art. III. "Sont admis sur leur demande au nombre des membres du séminaire:

1° les étudiants immatriculés dans une des Facultés de l'université.

2° les personnes qui possèdent un grade universitaire ou qui sont fonctionnaires dans un établissement public d'instruction primaire ou secondaire.

3° les institutrices appartenant à des établissements ~~publics~~ publics d'instruction à l'étranger.

Pour appartenir à la section supérieure les membres doivent justifier devant la commission, ou l'un de ses membres délégué par elle, de connaissances suffisantes de la langue et de la littérature françaises.

Art. IV. (sur la proposition de M. Ritter) "des membres de chaque section sont admis à assister à titre gratuit, mais sans y prendre une part active, aux conférences de l'autre section."

Art. V. paragraphe 2, ajouter les mots ~~de rôle~~ "de rôle" après "leçons de français données à tour".

paragraphe 4; Remplacer les mots: "il y aura deux leçons par conférence" par les mots: "chaque conférence comprendra deux leçons".

paragraphe 5, remplacer les mots "maîtres" par le mot "membres".

Art. VI. Supprimer après les mots: "qui appartiennent" les mots: "eux mêmes".

Art. VII. "Les membres du séminaire font sous la direction de chaque professeur des travaux et des leçons qui donnent lieu à une discussion générale avant le jugement définitif."

Art. VIII. "Les conf. du séminaire auront lieu au commencement et à la fin de la journée et tous les jours de la semaine, afin que les membres du séminaire soient empêchés le moins



possible de suivre les cours de l'université."

art. X. Remplacer les mots "faire partie de" par les mots "prendre part à".

art. XI. Supprimer le paragraphe 1.

- Paragraphe 2: "au commencement du semestre les membres du séminaire inscrivent leurs noms, etc.

- paragraphe 3 "De chaque section l'un d'entre eux est désigné pour servir d'intermédiaire régulier entre ses collègues et la Commission".

art. XII. "Les membres du séminaire qui auront été ~~réguliers~~ immatriculés dans la faculté de lettres pourront réclamer, à la fin du semestre, un certificat, qui ne fait <sup>pas</sup> mention de la section à laquelle ils ont appartenu, et qui porte la signature du Doyen de la Fac. de lettres et des autres membres de la Commission".

Demande de Mr. De Crie. Mr. le Président du Départ. de l'Instr. Publique demande le préavis de la Faculté sur la démarche de Mr. le Prof. De Crie qui désire être autorisé à donner tout son enseignement, en cinq heures par semaine, pendant le semestre d'hiver.

Mr. De Crie expose les motifs de sa démarche, qui tiennent aux conditions spéciales de son enseignement. Il souhaite pouvoir consacrer le semestre d'été à des voyages archéologiques et ~~historiques~~ <sup>recherches</sup> historiques à l'étranger.

Mr. P. Vaucher demande que dans cette répartition nouvelle le nombre de heures consacrées au cours d'archéologie ne soit pas diminué.

Sur la proposition de Mr. Rod, la faculté vote à l'unanimité le ~~préavis~~ <sup>préavis</sup> suivant: "La Faculté de lettres donne un préavis favorable à la demande adressée au Département de l'Instr. Publique par Mr. le Prof. De Crie. Elle saisit l'occasion pour exprimer le vœu que la situation de Mr. De Crie qui n'est pas absolument conforme à son titre de professeur ordinaire, soit réglée dans un sens plus normal".

Programme des Cours.

Sur la demande de Mr. le Prof. Gourd par une lettre adressée à Mr. le Doyen, la Faculté décide de prier Mr. Adrien Haville de supprimer de son programme: au semestre d'hiver, les mots "Introduction aux études philosophiques"; au semestre d'été, les mots "Théorie de la connaissance".

Elle accepte ensuite les programmes présentés par M. le Prof. Gourd, P. Vaucher, Wertheimer, Rod, Bernard Bouvier, Muret, Ritter.

Eugène Ritter

doyen

le secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du 22 Mai 1893

Présidence de Mr. le Doyen Prof. E. Ritter.

Présents: M. le Prof. Bernard Bouvier, Nicole, Oström, Ritter, Wertheimer, Wüsten.

Séminaire de français moderne.

Mr. le Doyen communique à la Faculté le résultat d'une conférence qui a réuni les représentants de la ~~communauté~~ <sup>commission</sup> commission des Ecoles de la communauté réformée allemande, M. Sauter et Pastor Steiger, avec M. Ritter et Bernard Bouvier, pour fixer les conditions de l'enseignement normal prévu à l'article V du Règlement du Séminaire (5<sup>ème</sup> édition). Ces messieurs ont décidé d'un commun accord que des cours de cet enseignement nouveau seraient faits pendant le mois de juin, à l'école allemande, sous la direction de Mr. Zbinden, privat-docent, qui il serait organisé définitivement par le prochain semestre d'hiver.

Mr. le Doyen annonce d'autre part à la Faculté que le Sénat, dans sa séance du 20, a approuvé à l'unanimité le Règlement du Séminaire de français moderne tel qu'il a été présenté par la Faculté.

Professeurs extraor-  
-dinaires.

Sur la demande du Départ<sup>mt</sup> de l'Instruction publique la Faculté donne un  
préavis favorable à une nomination nouvelle par l'espace de trois années de  
M. M. Duprix, G. Favon et H. Fazy comme professeurs extraordinaires.  
M<sup>r</sup>. le Doyen lit une lettre de M<sup>r</sup>. Duprix qui demande à la Faculté de bien  
voulir exprimer le vœu que le nombre de ses heures officielles d'enseignement soit  
porté de deux à trois par semaine.  
La Faculté donne un préavis favorable à cette demande.

Eugène Ritter  
doyen

de secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du 20 juin 1893

Présidence de M<sup>r</sup>. le Doyen Prof. E. Ritter.

Présents: M. M. le Prof. Bernard Bouvier, De Cuse, Duprix, Muret, Nicolle, Ultramar, Ritter, Rod, Wuarin.

Professeurs extraor-  
-dinaires.

M<sup>r</sup>. le Prof. Duprix remercie la Faculté d'avoir donné un préavis favorable à la demande qu'il a  
adressée au Départ<sup>mt</sup> de l'Instruction publique.

Doctorat.

Vodor

M<sup>r</sup>. Vodor, de la Tour-de-Reilly, Maître auxiliaire au Technicum de Winterthour, adresse une lettre à  
la Faculté pour demander l'autorisation de lui soumettre une thèse de doctorat sur le  
sujet suivant: "Etude sur la prose de Milton". M<sup>r</sup>. Vodor a présenté à M<sup>r</sup>. le Doyen  
un diplôme de "Bachelor of arts" de University College à Londres, avec le détail des  
examens qui lui ont valu ce titre et demande qu'il soit jugé équivalent à la licence  
en lettres de l'Université de Genève.

Sur la proposition de M<sup>r</sup>. le Prof. Rod la Faculté décide de refuser ~~la thèse~~ le sujet  
de thèse proposé par M<sup>r</sup>. Vodor, parce que la philologie anglaise n'est pas au  
nombre des sciences enseignées dans la Faculté.

La Faculté déclare qu'il n'y a pas lieu par conséquent d'examiner la question de  
l'équivalence du baccalauréat en arts de Londres à la licence en lettres.

H. Micheli

M<sup>r</sup>. Horace Micheli a renoncé à soutenir sa thèse devant la Faculté au cours du  
présent semestre. Il demande cependant que l'imprimatur lui soit accordée.

Sur le rapport de la Commission chargée d'examiner la thèse de M<sup>r</sup>. Micheli (M. M.  
le Prof. Ultramar, Nicolle et De Cuse), la Faculté accorde l'imprimatur à ce dernier,  
qui subira les épreuves du doctorat au début du prochain semestre.

Licence en  
sciences sociales.

Un candidat à la licence en sciences sociales a demandé à M<sup>r</sup>. le Doyen l'auto-  
risation de réunir les épreuves orales des épreuves écrites.

Sur la proposition de M<sup>r</sup>. le Doyen, la Faculté décide que ~~pour~~ cette année seulement,  
pour ménager la transition de l'ancien au nouveau règlement de la licence, les  
candidats seront autorisés à passer les épreuves écrites en juillet et les épreuves orales  
au début du prochain semestre. Mais elle n'entend pas établir de précédent.

Prix Humbert  
et Ador.

La Faculté désigne comme membres du Jury pour le prix Humbert: M. M. le  
Prof. Gourde, Adrien Naville et M<sup>r</sup>. Frank Duperrat. Suppléant: M<sup>r</sup>. le Prof. Fleury.  
Comme membres du Jury pour le prix Ador: M. M. le Prof. P. Vaucher, De Cuse et  
M<sup>r</sup>. Edouard Favre. Suppléant: M<sup>r</sup>. Théophile Dufour.

Bibliothèque.

Sur la proposition de M<sup>r</sup>. Muret, la Faculté décide que l'inscription ne sera  
accordée aux étudiants en lettres que sur la présentation d'un certificat de bibliothèque  
attestant que l'étudiant a rendu tous les livres qu'il avait empruntés à la bibliothèque.  
Sur la proposition de M<sup>r</sup>. Bernard Bouvier la Faculté charge M<sup>r</sup>. Muret de lui présenter  
ou le certificat du  
seminaire

Privat-Dozent Garofalo.

pour le prochain semestre un projet de réorganisation de la Bibliothèque sous la direction d'un professeur responsable.  
Mr. le Dr. Garofalo, de Catane, a écrit au <sup>Secrétaire de la Faculté</sup> ~~au Secrétaire de la Faculté~~ pour demander: si le sujet de sa dissertation d'épreuve est laissé à son choix, et si'il pourra, au cas où la décision de la Faculté lui serait favorable, commencer aussitôt après la soutenance de sa dissertation son cours d'histoire romaine.  
La Faculté charge Mr. le Doyen de prier Mr. Garofalo: qu'il devra faire parvenir sa dissertation six semaines avant la date où il aura choisi pour sa soutenance, et si'il pourra, si la décision de la Faculté lui est favorable, commencer son cours aussitôt les formalités remplies, c.à.d. une quinzaine de jours après la soutenance.

Eugène Ritter  
doyen

Le secrétaire

Bernard Souvire

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 1893.

Présidence de Mr. le Doyen Eug. Ritter.

+ Dupont

Présents: M. M. les Prof. Bernard Souvire, De Cus, Gourd, Murat, Nicole, Ottomare, Rod, Westheimer, Prof. Wuarin, et Mr. le Prof. Bidet de la Fac. de Droit.

lettre de Wyss.

Yovan.

Arnold

Escameux.

Cugè Rod.

Mr. le Doyen lit une lettre adressée par Mr. le Prof. Dr. de Wyss à la Faculté pour la remercier des félicitations et vœux qu'elle lui a adressés à l'occasion de sa fête universitaire du 6 juin, à Zurich.  
Mr. Wellisch Yovan, étudiant en lettres, demande à passer les examens de la lic. 3-sciences sociales d'après le mode de l'ancien règlement. Refusé.  
Mr. Arnold, qui a étudié neuf semestres dans les universités de Berlin, Paris et Londres, suivant des cours de Méologie, de philosophie, d'histoire, de droit et d'économie polit. et s'est inscrit l'année dernière à la Faculté de Droit de Genève, demande à se présenter aux examens de la licence 3-sciences sociales. Accordé.  
Le tableau des jours et heures d'examen pour les examens annuels et les examens de licence, proposé par Mr. le Doyen, est adopté.  
Mr. le Doyen donne lecture de la lettre adressée par Mr. le Prof. Rod à Mr. le Président du Dép. de l'Instruction publique par lui demander un congé d'une année, et de la lettre de Mr. le Président invitant la Faculté à donner son avis.  
La Faculté, par 8 voix (3 abstentions), donne un avis favorable à la demande de congé de Mr. le Prof. Rod.

Eugène Ritter  
doyen

Le secrétaire

Bernard Souvire

Séance du 9 Octobre 1893

Présidence de Mr. le Doyen Professeur E. Ritter.

Présents: M. M. le Prof. Bernard Bouvier, De Crie, Duprix, Muret, Adrien Naville, A. Oltramare, Wertheimer.

Mr. le Doyen souhaite la bienvenue à Mr. le Professeur Adrien Naville.

Mr. le Doyen soumet à la Faculté le plan qu'il a dressé des Examens annuels et des Examens de fin de pour la session d'Octobre 93.

Examens

Mr. Jegenfeld candidat au Baccalauréat demande à être exempté des épreuves orales qu'il a subies avec succès au mois de Juillet. Accordé.

Baccalauréat  
(Jegenfeld)

Le Jury pour le Concours Heubach sera composé de M. M. le Prof. Adrien Naville, De Crie et Mr. le Maire Mayor.

Concours Heubach

Mr. Garofalo demande à être dispensé de présenter et soutenir une dissertation en français avant d'être autorisé à enseigner comme privat-docent. La Faculté, sur la proposition de Mr. le Doyen, décide de maintenir sans y rien changer les conditions qu'elle a imposées à Mr. Garofalo dans ses séances du 13 Mars et du 20 Juin 93.

Priv.-Docents  
Mr. Garofalo.

Mr. Mosser, D. en philosophie de l'Univ. de Bâle, demande à professer dans la Faculté des lettres, comme privat-docent, pendant le semestre d'hiver 1893-94, les deux cours suivants en langue allemande: Histoire du Matérialisme au XIX<sup>ème</sup> siècle; la Philosophie de Goethe.

Mr. Mosser.

La Faculté charge Mr. le Doyen de répondre à Mr. Mosser qu'avant d'être autorisé à enseigner comme privat-docent il doit présenter et soutenir devant la Faculté une dissertation spéciale en langue française.

Mr. le Président du Département de l'Instruction Publique informe la Faculté qu'il a reçu de Mr. le Prof. Stoecklin une demande de congé d'un an et que Mr. Stoecklin propose pour le remplacer Mr. Paul Oltramare.

Congé de Mr.  
le Prof. Stoecklin.

La Faculté tout en regrettant de voir Mr. Stoecklin renouveler une demande de congé donne un préavis favorable à son remplacement par Mr. Paul Oltramare.

La Faculté nomme pour son Bibliothécaire Mr. le Prof. Muret.

Bibliothécaire

Le secrétaire

Eugène Ritter  
doyen

Bernard Bouvier

Séance du 2 novembre 1893

Présidence de M. Ritter, Doyen

Présents: M. M. Oltramare, Naville, Duprix, Muret.

Le Doyen lit une lettre de M. Breitenstein, étudiant en théologie, qui a présenté un mémoire pour le prix Stohpiner et, par suite d'une erreur, a laissé passer la date à laquelle il devait remettre son travail. M.

Ritter propose de proroger, avec l'assentiment du Sénat, le concours jusqu'au 15 octobre 1894. Ceci est adopté.

M. Roehelinger, professeur à l'école allemande de Genève, fait connaître à la Faculté des lettres qu'il veut offrir sa candidature pour obtenir l'équivalence de la licence et pouvoir se présenter au doctorat. Sur le préavis défavorable de M. le Doyen, cette demande est repoussée.

Pour le secrétaire  
Ernest Muret

Séance du 8 décembre 1893

Présidence de Mr. le Doyen Prof. Eug. Ritter.

Présents: M. M. Bernard Bouvier, De Cise, <sup>Duprix</sup> A. Naville, Nicole, Oetamara, Ritter, Wuarin.

Mr. Garofalo. Mr. Garofalo, de Catane, a écrit une lettre à Mr. le Recteur pour maintenir son refus de se soumettre à la soutenance en français d'une dissertation de privat-docent.

Prix Heubach. Mr. De Cise rapporte pour le Jury du prix Heubach. Les conclusions du Jury sont adoptées.

lic. 3-sciences sociales. Mr. De Riaz, étudiant de la Faculté 3 lettres de Lyon, demande à représenter deux examens de la licence 3-sciences sociales, en raison extraordinaire, pendant le mois de janvier 1894. La demande de Mr. De Riaz est repoussée.

lic. 3-lettres. Mr. Neyret, candidat à la licence 3-lettres modernes, demande à être dispensé du premier examen. La demande de Mr. Neyret est repoussée.

monument à Virgile. Le Comité du monument de Virgile à Mantoue a envoyé à la Faculté un Bulletin de souscription. La Faculté décide de verser 25 francs, souhaitant que le Sénat contribue pour la même somme.

Bibl. de la Faculté. La Faculté nomme une commission composée de MM. le Prof. Muret, bibliothécaire, A. Naville et Nicole chargée de dresser une liste des ouvrages les plus importants à acquérir pour sa Bibliothèque. Cette liste sera présentée avec la demande du subside nécessaire à la Société académique.

Eugène Ritter

Doyen

Le Secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du 10 Janvier 1894

Présidence de Mr. le Doyen Prof. E. Ritter.

Présents: M. M. Bernard Bouvier, De Cise, Duprix, Muret, A. Naville, Nicole, Ritter.

Bibliothèque de la Faculté. La Faculté entend la lecture du rapport que Mr. Muret présente au nom de la Commission de la Bibliothèque (MM. Muret, Naville, Nicole).

Mr. le Doyen exprime aux membres de la Commission et au rapporteur ~~l'assurance~~ la vive reconnaissance de la Faculté pour leur travail utile et leurs propositions très-judicieuses. Il adresse au Comité de la Société académique une demande d'allocation de 2000 fr. pour la Bibliothèque de la Faculté, et lui propose d'entendre le rapport de Mr. Muret qui l'instruit sur l'emploi de cette somme. La Faculté nomme Mr. A. Naville membre de la Commission du Séminaire de français moderne en remplacement de Mr. Rod.

Séminaire de fr. moderne.

Eugène Ritter

Doyen

Le Secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du 26 Janvier 1894

Présidence de Mr. le Doyen Prof. Ritter

Présents: M. M. Vancker, Oetamara, Nicole, Duprix, Naville, Ritter.

Séminaire de français moderne

M. le Président donne lecture d'une lettre du chef de Département de l'Instruction Publique approuvant la nomination de M. A. Naville comme membre de la Commission du séminaire de français moderne.

Il donne également lecture d'une lettre de M. Ch. Aubert, président de la Société académique. Celui-ci expose que

Bibliothèque  
de la Faculté

quelques membres du comité de la société ont opiné qu'il vaudrait mieux accorder son appui à la Bibliothèque publique. Cependant le comité a nommé une commission qui s'assemblera avec M. le Doyen et M. le bibliothécaire.

M. Ritter ajoute qu'il demandera qu'on entende les trois membres de la commission.

Doctorat  
H. Micheli.

M. Horace Micheli demande que sa soutenance ait lieu entre le 10 et le 15 Février.

L'examen oral aura lieu Lundi 12 à 2<sup>h</sup> <sup>dans la salle du Sénat</sup> et la soutenance Mardi 13 à 4<sup>h</sup> dans la Bibliothèque.

Le jury sera composé de cinq membres : Messieurs le Doyen, Nicot et Haucher et deux experts nommés par le Département.

La Faculté ne sera pas convoquée à l'examen, mais sera convoquée à la soutenance. La parole sera offerte au membre de la Faculté qui fixera le chiffre pour la soutenance.

Doctorat  
A. Mercier.

M. Alfred Mercier demande si, pour le Doctorat, la Faculté accepterait un sujet de littérature médicale. On lui répondra que la Faculté ne repousse pas absolument ce genre de sujet, mais le prie de spécifier et de préciser avant qu'elle lui donne l'autorisation.

Pour le secrétaire

Eugène Ritter  
Doyen

Ad. Naville

Séance du jury de Doctorat, du lundi 12 février 1894.

Présidence de M. Ritter, Doyen.

Présents : M. Vaucher et MM. Durillard et Seitz, jurés ; MM. De Rue, André, Ottomane, assistants.

Doctorat

H. Micheli. M. Micheli est interrogé : 1<sup>o</sup> sur une question qui lui a été indiquée à l'avance par MM. Nicot et Vaucher, jurés désignés par la Faculté ; la Constitution de Solon.

Il est interrogé ensuite sur différentes questions qui lui sont posées par MM. Vaucher, Durillard et Seitz.

Le chiffre 6 est attribué à l'unanimité par le jury.

Eugène Ritter  
Doyen.

Séance de la Faculté, du 13 février 1894

Présidence de M. le Doyen Prof. Ritter

Présents : M. M. Barnard-Dominier, De Rue, Dupont, Adrien Naville, Ritter, P. Vaucher, Wéarès.

Congrès de démographie à Buda-Pesth.

M. le Doyen communique à la Faculté l'invitation adressée par le Comité du Congrès de démographie à Buda-Pesth à l'université d'y envoyer des délégués.

La Faculté ajourne <sup>réponse</sup> ~~sa décision~~ jusqu'au moment où la Faculté de médecine aura décidé si elle se fera représenter à ce Congrès.

Société Académique.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. le Président de la Société académique annonçant que son Comité attribue à la Bibliothèque de la Faculté des lettres une allocation de fr. 1000 (mille francs).

La Faculté, suivant la proposition du Doyen, se charge d'une démarche auprès du Président du Département de l'Instruction Publique pour obtenir qu'il concède à la Bibliothèque des lettres le reliquat des inscriptions aux Cours de Vacances de 1893.



Don De Cne.  
Horais.

M<sup>r</sup>. le Prof. De Cne offre 2 ouvrages, en trois volumes, à la Bibliothèque de la Faculté.  
La Faculté arrête l'horais d'été.

Soutenance de  
thèse de doctorat

Soutenance de thèse de doctorat, par M<sup>r</sup>. Horace Micheli,  
(Bibliothèque de la Faculté de lettres).

sous la Présidence de M<sup>r</sup>. le Doyen, Professeur E. Ritter.

de Présents: mm. les Prof. Bernard Bouvier, De Cne, Gourd, Muret, A. Naville, A. Otramaré, Ritter, P. Vaucher.  
M<sup>r</sup>. H. Micheli. et mm. les Prof. Duillard et Ch. Seitz, D<sup>r</sup>s lettres, jurés.

Sujet de la thèse de M<sup>r</sup>. H. Micheli: "La révolution oligarchique des quatre-cent à Athènes, et ses causes."

M<sup>r</sup>. le Doyen a le regret d'annoncer que M<sup>r</sup>. le Prof. J. Nicole, premier attaquant désigné, est empêché par la maladie de prendre part à la séance.

M<sup>r</sup>. le Prof. De Cne attaque la thèse de M<sup>r</sup>. Micheli.

M. Duillard et Seitz prennent l'un et l'autre la parole.

après délibération de la Faculté, qui attribue le chiffre 6 à la thèse, et 6 à la soutenance de thèse de M<sup>r</sup>. Micheli, celui-ci est proclamé docteur ès-lettres.

Eugène Ritter  
doyen

Le Secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du 7 Mars 1894

Présidence de M<sup>r</sup>. le Doyen, Professeur E. Ritter

Présents: mm. les Prof. Bernard Bouvier, De Cne, Duprix, Muret, A. Otramaré, P. Vaucher.

Bibliothèque  
de lettres.

M<sup>r</sup>. le Doyen annonce que le Départ<sup>mt</sup> de l'Instruction Publique a décidé de remettre à la Bibliothèque de la Faculté la somme de fr. 1000, solde de souscriptions aux Cours de Vacances de 1893, sur laquelle 500 fr. sont aussitôt disponibles, et 500 fr. réservés jusqu'à l'automne.

Le Département a ratifié la nomination de M<sup>r</sup>. le Prof. Adrien Naville comme membre de la Commission du Doinaire de français moderne.

Licence ès-sciences  
sociales.

M<sup>r</sup>. Arminien, demande à passer la seconde partie des épreuves pour la licence ès-sciences sociales, soit le examen oral, en session extraordinaire de printemps - la Faculté l'y autorise.

M<sup>r</sup>. le Doyen propose pour cet examen la date du mercredi 14 Mars, après midi. Adopté.

Doctorat  
ès-lettres.

M<sup>r</sup>. Leuz, lic. ès-lettres de l'univ. de France, prof. en charge des lycées de Tours, précepteur à Bucarest, demande à subir les épreuves du doctorat et soumet une thèse sur "la liberté d'écrite à Rome".

M<sup>r</sup>. le Prof. A. Otramaré a parcouru ce manuscrit: il y a confusion entre les époques, et la thèse dans son ensemble ne contient rien d'original.

La Faculté charge M<sup>r</sup>. le Doyen de demander à M<sup>r</sup>. Leuz des renseignements sur sa carrière et de recueillir d'autre part des informations sur sa personne.

Elle désigne <sup>comme</sup> les membres de la Commission qui serait chargée - au cas où ces renseignements seraient favorables, à M<sup>r</sup>. Leuz - d'examiner sa thèse. mm. les Prof. A. Otramaré, Nicole et Le Trédol.

Eugène Ritter  
doyen

Le Secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du 15 mai 1894

Présidence de M. Ritter, Doyen

Présents: M. M. Altamian, Nicole, Wertheimer, F. de  
Sausure, Duproix, Muret, Goud, Vanher, A. Naville.

Doyen de la Faculté.

Cours  
d'arabe.

Sujets et  
dates des  
concours.

Préavis relatif  
au prolongement  
du congé de  
M. Rod.

Proposition Nicole  
relative à la  
Bibliothèque  
Publique.

M. le Doyen ~~lit~~ <sup>écrit</sup> lettre de M. Sausure, qui donne  
quelques renseignements sur sa vie et ses études. La  
Faculté attend de nouvelles informations.

M. Montet, professeur à la faculté de théologie,  
ayant renoncé à faire un cours d'arabe, le Doyen  
de cette Faculté a demandé à M. Ritter si la  
Faculté des Lettres ne serait pas disposée à faire  
des démarches pour que l'enseignement de la langue  
arabe soit rétabli à l'université de Genève. M.  
Ritter est d'avis que de telles démarches seraient  
actuellement inopportunes, et son refus d'entrer  
en matière en approuve par ses collègues.

On fixe les sujets des concours, qui doivent être  
clos au mois de ~~juin~~ <sup>juillet</sup> 1895 (prix Humbert et Ador):  
Philosophie - étude sur un philosophe du XVIII<sup>e</sup> siècle  
histoire (prix Ador). Le sujet pourra être choisi dans  
l'histoire politique du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le programme des cours pour l'année 1894-95 est  
approuvé, après une longue discussion au sujet de  
la demande de congé adressée au Département de  
l'instruction publique par M. Rod, qui désire ne  
repandre ses cours que l'été prochain. La Faculté,  
consultée par M. le Doyen ~~Montet~~ <sup>Muret</sup> favorable à la  
demande de M. Rod, à la condition qu'elle ne  
soit pas renouvelée.

M. Nicole entretient la Faculté de la Bibliothèque  
publique, de l'insuffisance de son budget et de ses  
locaux. Il désirerait qu'on fit une salle de travail  
pour les étudiants et que l'allocation de l'Etat  
fût augmentée. M. Nicole a l'intention de porter  
la question devant le Sénat et demande à la Faculté  
de lui donner un préavis favorable, qui est ac-  
cordé à l'unanimité.

Pour le secrétaire

Ernest Muret

10/ Cette décision a été prise par 3 voix pour un préavis favorable, contre 3 voix qui  
le refusaient et 2 abstentions. M. le Doyen a départagé les <sup>dans le sens</sup> ~~votes~~ <sup>favorables</sup> du  
préavis favorable.

Le secrétaire

Bernard Bouvier.

Séance du 28 mai 94.

Sous la présidence de M. le Prof. E. Ritter, doyen.

Présents: M. M. le Prof. Bernant Bouvier, Adrien Naville, Nicole, A. Oltramare, Ritter, P. Vaucher, Wertheimer.

Congé Rod

Après la lecture du procès verbal de la séance du 15 mai, M. P. Vaucher <sup>demande</sup> qu'il y ait fait mention, à propos du préavis favorable au congé de M. le Prof. Rod, du nombre des voix pour et contre.

M. le Doyen donne lecture de la lettre dans laquelle il a rendu compte à M. le Président du Départ. de l'Instruction Publique des dispositions de la Faculté à l'égard du congé de M. le Prof. Rod, et de l'esprit de son vote.

Candidature Leuz au doctorat.

Par l'intermédiaire de M. le Prof. Wertheimer, la Faculté a reçu sur la personne et la carrière de M. Leuz, candidat au Doctorat, des renseignements peu favorables. Elle décide néanmoins, avant de donner à sa demande une réponse définitive, d'entendre l'avis de la commission nommée le 7 mars 94 pour examiner sa thèse.

Professeurs extraordinaires:

M. M. Ed. Naville,

Ferd. de Saussure.

Le Département ayant invité la Faculté à donner son préavis sur le renouvellement de la nomination de 2 professeurs extraordinaires, M. M. Edouard Naville et Ferdinand de Saussure, elle donne:

à l'unanimité, un préavis favorable à la confirmation de M. Edouard Naville.

à l'unanimité, un préavis favorable à la confirmation de M. Ferdinand de Saussure. La Faculté charge M. le Doyen d'exprimer <sup>au Département</sup> le vœu qu'il ait formé ses membres de voir M. Ferdinand de Saussure nommé professeur ordinaire. Toutefois, elle s'en remet à M. le Président du Département pour le choix ~~du~~ <sup>le</sup> plus favorable à cette mesure.

Lic. 2- sciences sociales.

Mademoiselle Chazarewska est autorisée à passer en deux sessions consécutives les épreuves écrites et orales de la licence 2- sciences sociales.

Le Secrétaire

Bernant Bouvier

Séance du 14 Juin 1894

Sous la Présidence de M. le Doyen, Prof. E. Ritter

Présents: M. M. le Prof. Bernant Bouvier, Adrien Naville, <sup>nuoti</sup> Nicole, André Oltramare, Wertheimer.

Professeurs extraordinaires.

M. le Doyen a transmis à M. le Président du Département de l'Instruction Publique le vœu que la Faculté avait exprimé de voir M. Ferdinand de Saussure nommé professeur ordinaire. M. le Président du Département y a fait très bon accueil et s'est déclaré favorable en principe à cette nomination. Il estime seulement que les circonstances actuelles, aussitôt après la création d'une quatrième chaire de chimie, ne l'encouragent pas à la proposer effusivement, dans l'intérêt même de M. de Saussure, à attendre. M. le Doyen lit une lettre de M. Leuz, par laquelle celui-ci retire sa thèse, et renonce à postuler le grade de docteur en lettres.

Doctorat Leuz.

Les membres de la commission chargés d'examiner cette thèse déclarent qu'elle leur a paru

par insuffisante et qu'ils auraient donné un préavis défavorable à son admission.  
M<sup>r</sup>. le Doyen propose que dorénavant l'article 48 du règlement universitaire soit  
interprété en ce sens que le dépôt de la somme de fr. 200 soit effectué au  
moment même de l'inscription, et avant la soumission de la thèse à la Faculté.  
La Faculté estime qu'il faut se conformer à l'usage suivi par les autres Facultés.

Élection du Doyen.

M<sup>r</sup>. E. Ritter est nommé doyen, par 5 voix ; M<sup>r</sup>. A. Oeltmann, 1 voix ; M<sup>r</sup>. Bernard  
Bouvier, 1 voix.

Élection du Secrétaire.

M<sup>r</sup>. Bernard Bouvier est nommé secrétaire, par 5 voix ; M<sup>r</sup>. Muret, 1 voix ; M<sup>r</sup>. A. Naville, 1 voix.

Le secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du 29 Juin 1894

Sous la Présidence de M<sup>r</sup>. le Doyen, Prof. Eugène Ritter.

Présents : M. M. les Prof. Bernard Bouvier, A. Naville, Gours, André Oeltmann, P. Vaucher, Wertheimer, Wuarin ; M<sup>r</sup>. Bridel.

La Faculté arrête l'horaire des Examens de grades et des examens annuels.  
Les examens annuels, en raison des promotions, auront lieu le samedi 7 juillet. Les  
examens de grades auront lieu à partir du 8 juillet, sauf pour l'examen de  
législation comparée, qui sur la demande de M<sup>r</sup>. le Prof. Bridel, obligé de partir  
pour Londres le 8 juillet, aura lieu le 6 juillet.

Le secrétaire

Bernard Bouvier